



Contrat d'intérim non signé

Par **morgane28**, le **17/12/2012 à 15:54**

Bonjour, ma question est la suivante : j'ai effectué une mission d'intérim à compter du 3 décembre. Je suis passée à l'agence d'intérim pour signer mon contrat à la fin de ma première journée, il n'était pas fait, et je n'ai donc pas pu le signer. Oralement nous avons dit que le contrat irait jusqu'au 14 décembre. Pour diverses raisons, j'ai pris la décision d'arrêter le 7 décembre. L'agence d'intérim n'a pas voulu modifier les dates du contrat et a voulu que je signe jusqu'au 14. J'ai refusé de le signer.

Cela peut-il être considéré comme un abandon de poste alors que je n'ai pas signé de contrat ?

Par avance, merci.

Morgane

Par **DSO**, le **17/12/2012 à 16:47**

Bonjour,

Non, ce ne peut être un abandon de poste puisqu'officiellement il n'y a pas de contrat.

La société d'intérim est dans son tort, et cela m'étonnerait qu'elle s'entête dans ces conditions.

Cordialement,
DSO

Par **morgane28**, le **17/12/2012** à **18:19**

Cela conforte mon avis. Merci de votre réactivité.
Cordialement,
Morgane

Par **pat76**, le **18/12/2012** à **16:51**

Bonjour

Travail temporaire

Article L 1251-17 du Code du travail:

Le contrat de mission est transmis au salarié au plus tard dans les deux jours ouvrables suivant la mise à disposition.

Vous dites au responsable de l'agence que le Conseil de Prud'hommes pourra éventuellement trancher le litige au visa de l'article ci-dessus.

Vous précisez que le contrat de travail ne vous ayant pas été remis à la signature dans le délai indiqué par l'article, vous êtes en droit de demander la requalification en CDI.

Vous ajoutez que vous allez prendre contact avec l'inspection du travail pour plus de certitude.

Si vous n'avez pas eu de visite médicale d'embauche auprès de la médecine du travail, à laquelle l'agence d'intérim était dans l'obligation de vous envoyer, vous pouvez également soulever l'infraction. (article L 1251-22 alinéa 1 du Code du travail).

Par **morgane28**, le **18/12/2012** à **20:33**

Merci pour toutes ces informations. Je n'aime pas les situations conflictuelles. Mais j'aime encore moins les injustices, alors je crois que je ne vais pas me laisser faire. Merci à vous.
Cordialement